



RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION ISO 9001 : UN AUDIT REUSSI POUR LA MAISON POUR TOUS

Du 10 au 13 février 2025, la Maison Pour Tous a réalisé son audit avec l'Association Française de Normalisation (AFNOR), aboutissant au renouvellement de sa certification ISO 9001 version 2015. Mais en quoi consiste un audit et pourquoi est-il essentiel ?

Un audit est un examen indépendant visant à évaluer la conformité et l'efficacité d'un système de gestion. Dans le cas de La Maison Pour Tous, l'auditeur a analysé 12 processus clés, notamment la Direction Clientèle, afin de vérifier leur alignement avec les exigences de la norme ISO 9001.

Cette norme internationale définit les critères d'un management de la qualité efficace, garantissant une amélioration continue des services et une satisfaction optimale des clients.

Résultats ?

7 points forts ont été soulignés avec seulement 2 pistes d'amélioration et aucune non-conformité relevée. Grâce à cette performance, La Maison Pour Tous renouvelle sa certification pour trois ans, renforçant ainsi son engagement envers la satisfaction client.



Comment régler votre loyer ?

Choisissez le mode de paiement qui vous convient le mieux parmi les 5 possibilités qui s'offrent à vous :

Prélèvement automatique

Simple, rapide, gratuit et sécurisé. Vous pouvez choisir la date de prélèvement qui vous convient le mieux : le 8 ou le 15 de chaque mois. Demandez un mandat SEPA à nos services et renvoyez-le muni de votre RIB.

Virement automatique

Il vous évite d'avoir à saisir un nouvel ordre à chaque échéance de paiement. Facile à mettre en place, il est possible de le faire directement depuis votre application bancaire. Contactez-nous pour obtenir nos coordonnées bancaires.

Règlement par carte bancaire depuis votre espace locataire

Effectuez le paiement de votre loyer en ligne directement sur internet depuis votre espace locataire accessible depuis le site internet www.lmpt-coop.fr

Règlement en espèces

Présentez-vous au guichet de poste muni de votre avis de paiement et d'une carte d'identité (dont le nom et prénom correspondent exactement à ceux de l'avis de paiement).

Règlement par chèque

Libellé à l'ordre de La Maison Pour Tous accompagné du talon de l'avis de paiement sans l'agrafer ni le coller.
LA MAISON POUR TOUS - MONTMOROT
CS 80484 - 39007 Lons-le-Saunier Cedex.

Le montant de paiement mensuel en espèces et en bureau de poste est désormais plafonné à 600 € maximum par mois. Si le montant que vous devez régler est supérieur à 600€, vous devrez utiliser un autre mode de règlement.

ATTENTION : ce service vous sera facturé 4 € par La Poste à chaque versement.



RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DES DÉCHETS



À l'occasion de la Journée mondiale du recyclage qui a eu lieu le 18 mars, voici un rappel sur les consignes de tri des déchets. Consultez les visuels ci-dessous pour vous guider.

Agissons ensemble pour un avenir durable.

Retrouvez ces consignes et trouvez la déchèterie la plus proche de chez vous sur www.letri.com.



DÉCHÈTERIE (autres déchets ménagers)



BAC DE TRI
(emballages en vrac)



BAC DE TRI



COMPOSTEUR
(déchets alimentaires)



CONTENEUR À VERRE

Une campagne de sensibilisation sur ces consignes de tri aura lieu à **Lons-le-Saunier de 10 h 30 à 12 h 30 :**

Vendredi 21 mars au 16 Avenue du Commandant de Villard,
Vendredi 18 avril au 34 Avenue Henri Grenat,
Vendredi 23 mai au 8 Avenue Abbé Lemire,
Vendredi 20 juin au 36 Avenue Abbé Lemire.

Venez nombreux !



Pour nous joindre : 03 84 35 14 96 - www.lmpt-coop.fr - Rejoignez-nous sur :    